

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Septembre 2006

COMPTE RENDU

Approuvé le

L'an deux mille six, le treize septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Etaient présents : Mme DELPORTE, MM. SEUILLOT, LECLERCO, Mme BELMIN, M. NIVERT, Mme GRIZARD, MM. MAUBERT, MONPERT, LEFEVRE, Mme CHAVY, MM. PROUTS, TACCON, MALVOISIN, ALEMANY, Mmes DUCHENE, LEQUELLENEC, HIRSCH-ROBINSON, PRUZINA, DEKKER, Mme BARTHOT, M. TRUFFET, Mme LACROIX-COQUILLAUD, M. BONY.

Procurations : M. DELASALLE à M. MALVOISIN
 M. LEBEGUE à M. TRUFFET
 M. DECHERY à M. BONY

Absents excusés : , M. DOYEN, Mme BLAIS-PERRIN, M LUDWIG

En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 26

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h40.

Monsieur LECLERCO est élu secrétaire de séance par :
Voix contre : 2 voix (BARTHOT, TRUFFET, LEBEGUE)
Abstention : 0 voix
Voix pour : 24 voix

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 12 Juillet 2006

Madame BARTHOT dit qu'à la première page, monsieur LEBEGUE était présent.

Monsieur LECLERCO dit que la preuve que monsieur LEBEGUE était là, c'est qu'il a voté.

Monsieur TRUFFET dit au secrétaire de séance, que les compte-rendus sont de mauvaise qualité, non relus, plein de fautes et d'inexactitude.

Le compte-rendu est approuvé par :

Contre : 3 voix (BARTHOT, TRUFFET, LEBEGUE)
Abstentions : 2 voix (BONY, LACROIX-COQUILLAUD)
Pour : 21 voix

Monsieur BONY dit qu'il s'abstient car il était absent, et que monsieur DECHERY approuve le compte rendu.

1/ TARIFS DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

Madame le Maire dit que, en raison d'une erreur matérielle, il convient de compléter la délibération du 14 juin 2006 dont la rédaction ne prévoyait pas de tarif de restauration pour les ménages dont les revenus sont supérieurs à 2 500€. Le débat prenait en compte le tableau ci-dessous :

RESTAURATION MUNICIPALE

Revenus mensuels	Prix du repas
< à 1067.14 €	1.58 €
< à 1400 €	2.00 €
< à 1829.39 €	2.24 €
< à 2500 €	2.85 €
>à 2500 €	3.15 €
Adultes et Extérieurs	4.31 €

Madame le maire demande au Conseil de bien vouloir adopter les tarifs ci-dessus, avec date d'effet au 4 septembre 2006.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve les tarifs de la restauration municipale avec date d'effet au 4 septembre 2006.

2/ SUBVENTION A LA SECTION DE JEUNES SAPEURS POMPIERS DE BOIS LE ROI ET CHARTRETTES

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a été saisie par le nouveau bureau de l'école des jeunes sapeurs pompiers, d'une demande de soutien financier dans le cadre du redéploiement de l'école et de son développement autour du sport et de la compétition.

Madame le Maire propose au Conseil de soutenir cette démarche par l'attribution d'une subvention de 100€ pour l'année 2006.

Madame LACROIX-COQUILLAUD demande quelles sont les activités sportives que pratiquent les jeunes sapeurs.

Monsieur MONPERT dit que tous les samedis matins, les jeunes sapeurs s'entraînent au déroulé de tuyau, au grimpe à l'échelle, à l'athlétisme.

Monsieur TRUFFET demande à quoi vont servir les 100€ qui représentent une somme faible au regard des besoins de ce service d'intérêt public.

Monsieur MONPERT dit que cette somme constitue un complément à d'autres subventions, que c'est le résultat d'une démarche volontariste du nouveau Président. C'est aussi une façon de témoigner de l'intérêt porté par la commune à cette association.

Le Conseil Municipal par,

Voix contre : 0 voix

Abstentions : 2 voix (TRUFFET, LEBEGUE)

Voix pour : 24 voix

Approuve l'attribution d'une subvention de 100€ pour l'année 2006 à la Section des Jeunes Sapeurs pompiers de Bois le Roi et Chartrettes.

3/ Subvention à l'association d'assistantes maternelles « PAROLES D'ENFANTS »

L'association « Parole d'enfants » regroupe des assistantes maternelles libérales agréées de Bois le Roi. Le nombre des adhérentes ayant fortement diminué en début d'année, la subvention attribuée en 2006 a été de 250€.

Du fait de l'augmentation du nombre des adhérentes et de l'augmentation des activités proposées aux enfants (qui sont donc plus nombreux), l'association a besoin d'un soutien complémentaire et la Présidente a fait la demande pour une subvention complémentaire.

Madame le Maire propose au Conseil de soutenir cette association au moyen d'une subvention d'un montant complémentaire de 100€ pour l'année 2006.

Monsieur TRUFFET demande si finalement, il y a plus ou moins d'assistantes maternelles, car ce n'est pas clair dans la note.

Madame DUCHENE dit qu'en début d'année, 5 assistantes maternelles ont quitté l'association, et qu'en cours d'année, d'autres ont rejoint l'association.

Monsieur TRUFFET demande combien la Présidente demande de subvention.

Madame le Maire dit que la Présidente demande 150€ et que la proposition faite au Conseil est d'allouer 100€.

Le Conseil Municipal par,

Voix contre : 0 voix

Abstentions : 2 voix (TRUFFET, LEBEGUE)

Voix pour : 24 voix

Approuve l'attribution d'une subvention de 100 € à l'association « Paroles d'Enfants »

4/ Demande de subvention à la Région pour l'aménagement de la circulation douce Place de la Gare

Madame le Maire informe le Conseil que, parallèlement au plan de financement de l'aménagement de la Place de la Gare dans le cadre du Contrat Régional déjà exposé en séance, et considérant que cet espace est un point de convergence des déplacements urbains, le projet est éligible à une subvention spécifique de la Région tendant à encourager les aménagements de circulation douce.

La subvention pourrait être de l'ordre de 67 500€.

Un dossier a été remis par groupe, et a pu également être consulté auprès du Secrétariat Général.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention pour l'aménagement de la circulation douce Place de la Gare auprès du Conseil Régional, et propose de convoquer le Conseil en commission générale, avant de présenter le projet en réunion publique.

Monsieur TRUFFET demande si des solutions ont été apportées au problème du garagiste.

Madame le Maire dit qu'une réunion s'est tenue la semaine dernière avec les riverains dont le garagiste, et que les rayons de giration ont été vérifiés avec le maître d'œuvre. Le garagiste et le propriétaire des murs ont reçu les plans de giration pour vérifier la faisabilité de la circulation du camion de livraison.

Monsieur TRUFFET dit qu'il faut vérifier la giration en faisant un essai avec un camion de 19 tonnes.

Monsieur NIVERT dit que l'architecte s'est appuyé sur les normes en vigueur.

Madame le Maire dit qu'il y aura une convention de mise à disposition de l'espace public pour préserver, au bénéfice du garage, les places de stationnement le long du garage avec interdiction de stationner en face, le long de la gare.

Monsieur TACCON demande s'il est prévu un équipement subventionné permettant de sécuriser le stationnement des vélos, car des utilisateurs de la gare hésitent à y venir à vélo de peur de se faire voler la bicyclette.

Madame le Maire dit que la construction d'équipements sécurisés entraîne une perte de places de stationnement.

Monsieur BONY dit qu'à la gare RER du VESINET/LE PECQ, un garage fermé payant jouxte un garage ouvert, et que ça fonctionne très bien, les deux sont pleins.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention pour l'aménagement de la circulation douce Place de la Gare auprès du Conseil Régional, et à encaisser cette subvention sur le budget communal.

5/ AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE L'EQUIPEMENT CULTUREL

Madame le Maire rappelle que, par délibération du 22 mars 2006, le Conseil l'a autorisée à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre pour la construction de l'équipement culturel.

Cette consultation a fait émerger **27** dossiers de candidature.

Un premier examen par un groupe de travail a abouti à en sélectionner 3, qui ont présenté leur candidature et exposé leur motivation devant ce groupe de travail.

A l'unanimité, les 11 membres du groupe ont estimé que l'offre la mieux adaptée est celle du cabinet AWP, représenté par monsieur Aurélien MASUREL, architecte DPLG.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer le contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant de **207 900€ HT**, soit 248 648€ TTC.

Madame LACROIX-COQUILLAUD demande quels sont les élus qui ont participé à ce groupe de travail.

Madame le Maire dit qu'il s'agit de madame BELMIN, messieurs NIVERT, LEFEVRE, PROUTS, et qu'il n'y avait pas d'élus de l'opposition, qui avaient cependant été convoqués.

Monsieur TRUFFET dit qu'il n'était pas disponible le 27 juillet, et que les sujets importants ne se traitent pas pendant les vacances.

Madame CHAVY dit qu'il y avait quand même les architectes de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), celui du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE), l'Architecte des Bâtiments de France, que ces personnes là travaillent même le 27 juillet.

Le Conseil Municipal par,

Voix contre : 4 voix (BARTHOT, TRUFFET, LEBEGUE, LACROIX-COQUILLAUD)

Abstentions : 0 voix

Voix pour : 22 voix

Monsieur TRUFFET dit qu'il est « contre » la façon de procéder et « pour » le projet, car on n'a pas jugé la candidature d'architecte sur un projet mais sur des intentions.

Monsieur NIVERT dit à monsieur TRUFFET que ce qu'il dit s'appelle un concours d'architectes sur projet et que c'est payant.

Monsieur LECLERCQ dit à monsieur TRUFFET que ça représente environ 5000€ à multiplier par les 27 candidatures reçues pour le concours qu'il souhaite.

Monsieur LEFEVRE dit que l'Administration a l'obligation de respecter le Code des Marchés Publics. Dans le cas présent, on était en dessous du seuil du concours. Monsieur LEFEVRE expose ensuite à monsieur TRUFFET la procédure du concours selon le Code des Marchés Publics.

Madame BARTHOT dit que rentre en ligne de compte dans les critères de sélection, la présence, la présentation du candidat et le contact, et que c'est surprenant.

Monsieur ALEMANY demande à madame BARTHOT si elle donne un marché à un candidat qu'elle n'a jamais vu.

Madame le Maire dit à madame BARTHOT de regarder dans le dossier, elle verra les critères de sélection ainsi que l'appréciation portée sur le dossier écrit.

Monsieur TRUFFET dit qu'on retient un architecte sur ce qu'il propose de faire, et non sur ce qu'il fera, et c'est ce qu'il conteste.

Monsieur LEFEVRE dit que la compétence, les références et les moyens sont les critères de sélection des candidats selon le Code des Marchés et que c'est la procédure qui a été suivie.

Monsieur MONPERT dit qu'il s'est posé la question de la pertinence du concours. Or, le problème du concours, est qu'il est très difficile d'obtenir de l'architecte qu'il modifie son projet après le concours. A Bois le Roi, l'équipe municipale veut que le projet soit fait en étroite relation avec les utilisateurs, donc il faut garder la capacité de discuter avec l'architecte et garder la maîtrise du projet.

Monsieur TRUFFET dit qu'il prétend que ces préoccupations sont réalisables dans le cadre d'un concours.

Monsieur MONPERT dit que tous les architectes présents, au titre du Département, des Bâtiments de France et de la DRAC ont adhéré à la méthodologie suivie et ont activement participé, ce qui est une bonne garantie.

6/ : CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE

Madame le Maire rappelle que le Conseil, par délibération du 5 mai 2005, l'a autorisée à signer le contrat de maîtrise d'œuvre du contrat triennal de voirie.

Le Maître d'œuvre ayant rendu son projet de contrat (dont un exemplaire a été remis à chaque groupe), madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à déposer le Contrat Triennal de voirie 2006-2008, auprès du Conseil Général.

(Le dossier intégral a pu être consulté auprès du Secrétariat Général).

Monsieur TRUFFET demande quelles seront les réalisations pour 2006.

Madame le Maire dit que la Place de la Gare sera commencée.

Monsieur LECLERCQ dit que c'est l'intérêt de travailler en juillet.

Monsieur TRUFFET dit que la France travaille jusqu'au 14 juillet car c'est la fête nationale, et après le 14, les gens sont au repos.

Monsieur BONY dit qu'il y a des choix à faire, et que la Place de la gare va mobiliser l'essentiel du contrat. Or, en 2008, il n'y aura que 4 rues de faites. La voirie est très dégradée, est-ce qu'il est prévu un plan de rattrapage en marge du triennal ?

Madame le Maire dit qu'il est de plus en plus long et difficile d'élaborer ces dossiers. Il importe de les déposer rapidement, ce qui n'empêchera pas de poursuivre l'action.
La rue du Clos de la Cure, qui est très dégradée, sera traitée dans le cadre du Plan de Déplacement des Etablissements Scolaires.

Le Conseil Municipal par,

Voix contre : 0 voix

Abstentions : 6 voix (BARTHOT, TRUFFET, LEBEGUE, LACROIX-COQUILLAUD, DECHERY, BONY)

Voix pour : 20 voix

Autorise le Maire à déposer le Contrat Triennal de Voirie auprès du Conseil Général et à encaisser cette subvention sur le budget communal.

7/ : TARIFS JOURNEE DU PATRIMOINE

Madame le Maire propose au Conseil, à l'occasion de la journée du patrimoine du 17 septembre 2006, de reconduire l'événement « un dimanche, une œuvre, un jour », et propose au conseil d'approuver le règlement et de fixer le droit de participation au repas à 10€ par personne.

Monsieur TRUFFET demande pourquoi voter alors que les inscriptions sont prises depuis le 11.

Madame le Maire dit que les inscriptions sont ouvertes depuis le 11, mais que les chèques ne peuvent être encaissés tant que le Conseil n'a pas délibéré.

Le Conseil Municipal à l'unanimité par,

Voix contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Voix pour : 22 voix

Approuve le règlement de l'événement « un dimanche, une œuvre, un jour » et le droit de participation au repas à 10€ par personne.

Mesdames BARTHOT, LACROIX-COQUILLAUD, messieurs TRUFFET, LEBEGUE refusent de prendre part au vote au motif que les inscriptions sont en cours.

INFORMATIONS DU MAIRE

Hommage à Eric BIRBAUM, président de la société de pêche du Grand Barbeau. Nous conservons l'image d'un homme chaleureux, accueillant, engagé dans la vie associative. Il est décédé brutalement fin juillet. Cette année, il n'y aura pas de concours de pêche.

Equipements concertés

Madame le Maire rappelle que les dossiers de chacun des projets sont à la disposition des conseillers.

CLSH : réunion de chantier n° 1 le 5/09/06. Début « visible » des travaux en octobre.

METRA : En fonctionnement depuis juin 2006. Date à fixer pour l'inauguration officielle.

PLACE DE LA GARE : réunion avec les commerces sédentaires le 7 septembre en Mairie, avec les commerces du marché, commission générale et réunion publique dans les prochaines semaines avant le début des travaux.

VESTIAIRES DU STADE LANGENARGEN : Les réserves ne sont pas toutes levées. Démolition des préfabriqués en octobre (délai de procédure de retrait du fait de la présence d'amiante dans les préfas). Il restera à réaliser en régie les aménagements de l'allée et des abords.

ESPACE CULTUREL : à l'ordre du jour.

SALLES DU CLOS SAINT PERE : Le Contrat Contact prévoit le « relogement » des seniors dans des locaux aux normes, parallèlement à la démolition des bâtiments préfabriqués du Clos Saint Père. Depuis la mise en service du nouveau restaurant scolaire Olivier METRA début juillet, l'ancien bâtiment est « sans affectation ». Ce bâtiment comprend une partie ancienne en éléments préfabriqués élevés sur une dalle en hourdis, partie à laquelle est adossé un bâtiment plus récent et de construction traditionnelle.

Si la partie « préfabriquée » ne mérite pas d'être conservée ni réhabilitée compte tenu de l'opération, la partie contemporaine, en bon état, sera utilement valorisée par une extension et l'ensemble réaménagé pourrait alors accueillir et les anciens du Club de l'Age d'Or, et des manifestations festives municipales, associatives et familiales.

Cet ensemble pourrait être appelé « Les Salles du Clos Saint Père ».

Une consultation est en cours. Le choix de la Maîtrise d'œuvre sera l'objet d'une délibération.

Carrefour RD 138 Pavé de la Cave et Croix de Vitry : grande satisfaction des usagers pour le rond point du Pavé de la Cave en service depuis le 12 juin, travaux en cours pour la Croix de Vitry et circulation difficile notamment sur Brolles depuis lundi.

Pont de Chartrettes : travaux en cours. La circulation reste « fluide ».

SMEP : Le conseil aura un avis à donner sur le projet de PLD voté le 18/07/06 par le SMEP. Le document est à la disposition des élus au secrétariat général. Un avis à donner en octobre.

Opération "Solidarité Maroc 2006 (association MARS) Le semi-remorque prêté par le département RATP-MRB transportant le matériel est parvenu au Maroc cet été.

Agenda

Journées du Patrimoine les 16 et 17 septembre, la famille des peintres Antoine, Joseph et Frank Bail à l'honneur.

Vide-grenier le dimanche 24 septembre

Journée de l'eau le 30 septembre organisée par l'association Bois le Roi Environnement

Les Briardises : les réservations se remplissent vite !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 22h30.

Prochain conseil : le mercredi 11 octobre.